

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FEVRIER 2023**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	21
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	27
NOMBRE DE PROCURATIONS	6

L'an deux mille vingt-trois et le deux février à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 27 janvier 2023

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, VALLON, COMTAT, PACIONI, SERRANO, CHAUVET, LECOQ, PONSY, QUERCI, Mesdames BONAMI, KRAWCZYK, BARTHELEMY, TRUILLET, BOUCHET, DALLONGEVILLE, LECOQ, SERIO, FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, CHARRIERE, MORIN, EPAUD, Messieurs CHARRIERE et BOUTIER

PROCURATIONS : de Madame BOISSET à Monsieur VALLON, de Madame CHARRIERE à Monsieur GERVAIS, de Monsieur CHARRIERE à Madame TRUILLET, de Madame MORIN à Madame LECOQ, de Madame EPAUD à Monsieur PONSY, de Monsieur BOUTIER à Madame FEURMOUR,

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 15-02-2023 : Tarifs des séjours pour l'année 2023 pour les adolescents de 11 à 17 ans

Madame Bonami, rapporteur, expose :

Considérant le souhait de la municipalité d'organiser des séjours dans le cadre du « club ados »,

Considérant que les objectifs pédagogiques des séjours sont :

- D'acquérir de l'autonomie, de prendre des responsabilités,
- De développer le vivre ensemble entre des enfants,
- De favoriser les échanges et les moments de partage,
- De découvrir des activités dans de nouveaux paysages,
- De découvrir ou approfondir la pratique d'une activité,

Considérant les projets de séjours pour l'année 2023 pour les adolescents de 11 à 17 ans comme suit,

1. Séjour « Ski » du 18 au 24 février 2023

Séjour Hiver 2023 6 nuits / 7 jours	Coefficient familial	Tarifs
Hiver	De 0 à 536	360 €
	De 537 à 969	380 €
	Supérieur à 970	400 €
	Hors Commune	500 €

2. Séjour « Stage survie » du 26 au 27 avril 2023

Séjour Stage survie 2023 1 nuit / 2 jours	Coefficient familial	Tarifs
Printemps	De 0 à 536	60 €
	De 537 à 969	70 €
	Supérieur à 970	80 €
	Hors Commune	110 €

3. Séjour « Pleine Nature » du 16 au 21 juillet 2023

Séjour Pleine Nature 2023 5 nuits / 6 jours	Coefficient familial	Tarifs
Eté	De 0 à 536	340 €
	De 537 à 969	360 €
	Supérieur à 970	380 €
	Hors Commune	400 €

4. Séjour « Parc d'Attraction » du 24 au 26 octobre 2023

Séjour Pleine Nature 2023 2 nuits / 3 jours	Coefficient familial	Tarifs
Automne	De 0 à 536	180 €
	De 537 à 969	200 €
	Supérieur à 970	220 €
	Hors Commune	280 €

Les tarifs des différents séjours comprennent la pension complète, le trajet, les activités, la location du matériel et l'encadrement.

Le paiement peut se faire en 2 fois par les familles.

L'inscription est définitive, aucune annulation ne sera prise en compte, sauf justificatifs spécifiques tels que certificat médical, décès d'un proche parent, mutation professionnelle des responsables légaux...

Le séjour sera automatiquement annulé si moins de 10 enfants sont inscrits.

Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Services aux Familles, Enfance, Jeunesse, Séniors en date du 17 janvier 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix avec 26 voix pour et 1 abstention (Monsieur LECOQ), décide :

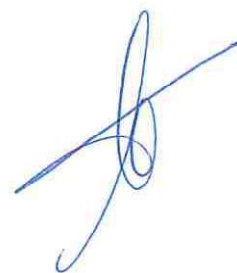
- D'adopter les tarifs proposés pour chacun des séjours dans la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

Fait à CLARENSAC, le 06 février 2023

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le